



AVIS D'APPEL À PROJETS – CAHIER DES CHARGES

Le Département s'engage, dans le cadre de sa politique « Le Numérique pour tous les Loirétains », dans une démarche d'inclusion numérique en direction des seniors accueillis en établissement

ANNÉE 2023

Contexte et objectifs

Le numérique est aujourd'hui utile dans quasiment tous les secteurs de la vie quotidienne : achats de biens de consommation et de services, prestations sociales, recherche d'emploi, Justice, loisirs...

C'est pourquoi le Département du Loiret s'investit, dans le cadre de sa politique « Le numérique pour tous les Loirétains », afin de soutenir et aider les Loirétains à devenir plus autonomes dans leurs usages. Outre l'accès au réseau par le Très Haut Débit et la mise en place d'Espaces services publics, une large offre d'ateliers et actions de médiation est proposée sur l'ensemble du territoire. Les Loirétains qui en ont la possibilité peuvent ainsi être sensibilisés et outillés, au plus proche de chez eux, à l'utilisation du numérique.

Le Département souhaite également développer et renforcer son action en se tournant spécifiquement vers les seniors en établissements, médicalisés ou non médicalisés. L'objectif est de diminuer l'isolement social, que ce soit pour des raisons physiques ou géographiques, en facilitant la communication avec leurs proches à l'extérieur de l'établissement ainsi qu'avec d'autres résidents notamment pour les personnes qui ne peuvent pas quitter leur chambre. Il s'agit également de permettre aux résidents de continuer à s'informer, se divertir, d'acheter... au moyen d'offres dématérialisées.

Objet de l'appel à projets / Nature des dotations

Le présent appel à projets à vocation à permettre aux seniors d'apprendre à être le plus autonome possible lors de l'utilisation d'outils numériques.

Les établissements lauréats seront dotés de :

- tablettes ergonomiques et accessoires, spécifiquement adaptées aux seniors (dispositif anti-tremblements, lecture et écriture vocales, police spécifique pour les personnes atteintes de DMLA, raccourcis pour éviter des manipulations...) et dotées d'une fonctionnalité multi-comptes
- et/ou de vidéoprojecteurs dans le cadre du même projet
- et/ou de bornes wifi

Cadrage quantitatif

Les dotations seront accordées en fonction des crédits disponibles. Dans le cas où tous les crédits annuels seraient consommés, la remise de la dotation du projet retenu serait reportée jusqu'à l'inscription de nouveaux crédits qui permettront au Département d'effectuer les achats nécessaires.

Porteurs de projet éligibles

- Les EHPAD publics, privés, associatifs
- Les Résidences autonomie publiques, privées, associatives

Critères de sélection des projets

Les projets retenus seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- La cohérence de l'action avec l'objectif global de la politique d'accompagnement des Loirétains vers une autonomie de leurs usages numériques
- La capacité organisationnelle de la structure à porter le projet
- La manière dont l'action est animée
- Le processus d'évaluation, et les critères d'évaluation de l'action/des actions tout au long du projet et à son terme
- L'intégration du projet dans le développement du lien social pour tendre vers une utilisation individuelle en autonomie lorsque le niveau de dépendance de la personne le permet.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que l'objectif visé est l'utilisation, par les seniors en établissement, de tablettes numériques, de manière individuelle et le plus possible en autonomie. L'intervention du personnel devra être majoritairement dédiée à un accompagnement et à la gestion du matériel.

Modalités d'instruction et de sélection des candidatures

La sélection des projets

- 1- Étude des dossiers par les services du Département du Loiret puis par la Commission « Culture, Attractivité et Tourisme » du Département du Loiret,

N.B : *Le porteur de projet pourra être sollicité, et pourra être audité en cas de besoin afin d'apporter des informations complémentaires.*

- 2- Présentation des dossiers devant l'instance délibérante pour attribution des dotations.

Dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter :

- Le projet d'établissement
- Une présentation détaillée du projet, précisant :
 - o les moyens (nombre et profils) dédiés à la mise en œuvre de l'action présentée par le candidat dans le cadre du présent appel à projets ;
 - o la manière dont l'action sera animée
 - o le public cible : nombre de personnes concernées et leur unité d'accueil
- Les modalités d'évaluation

Le candidat peut par ailleurs apporter tout élément qui permettra au comité de sélection de mieux appréhender son projet, et notamment sa valeur ajoutée au lien social.

Votre dossier devra être adressé avant le 30 avril 2023 par mail à :

dattractivitedesterritoires@loiret.fr